

TARIFS 2026

Tarifs modulés en fonction des ressources des familles, calculés en tenant compte du Quotient Familial CAF et de l'Aide au Temps Libres (ATL), attribuée par la CAF à certaines familles. Application aussi d'un tarif dégressif, en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

Supplément pour les enfants extérieurs aux communes de LONGUENESSE, HEURINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES, correspondant à la participation communale non versée par les autres communes (voir en bas de page).

ATTENTION

Le tarif « Familles bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres (ATL) » tient compte de la déduction de l'aide de 3,40 € (par jour et par enfant) versée par la CAF directement à l'association. Ce tarif ne sera appliqué qu'aux familles fournissant une photocopie de leur notification ATL envoyée par la CAF.

Une aide supplémentaire du CCAS de Longuenesse (1,50€ /jour/enfant) est attribuée aux familles longuenessoises bénéficiant de l'ATL (aide déjà déduite dans le tarif « Familles longuenessoises avec ATL » ci-dessous).

Tarif tout inclus comprenant:

- l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères
- le ramassage (matin et soir) en autocar ► garderie le matin et le soir sur les 3 accueils
- l'animation et l'encadrement pédagogique en journée continue
- les frais de toutes les activités et sorties (sauf les « mini-camps » facultatifs)
- le repas du midi, le goûter et une boisson l'après-midi... sans oublier le petit déjeuner pour les 3-5 ans

Tarifs de la 1^{ère} quinzaine (du 6 au 18 juillet) / 10 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	70 € (7 € / jour / enfant)	138 € (6,90 € / jour / enfant)	204 € (6,80 € / jour / enfant)	268 € (6,70 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	36 € (3,60 € / jour / enfant)	70 € (3,50 € / jour / enfant)	102 € (3,40 € / jour / enfant)	132 € (3,30 € / jour / enfant)
	Familles longuenessoises avec ATL	21 € (2,10 € / jour / enfant)	40 € (2 € / jour / enfant)	57 € (1,90 € / jour / enfant)	72 € (1,80 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 801 à 950	73 € (7,30 € / jour / enfant)	144 € (7,20 € / jour / enfant)	213 € (7,10 € / jour / enfant)	280 € (7 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 951 à 1100	77 € (7,70 € / jour / enfant)	152 € (7,60 € / jour / enfant)	225 € (7,50 € / jour / enfant)	296 € (7,40 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1101 à 1250	81 € (8,10 € / jour / enfant)	160 € (8 € / jour / enfant)	237 € (7,90 € / jour / enfant)	312 € (7,80 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1251 à 1400	85 € (8,50 € / jour / enfant)	168 € (8,40 € / jour / enfant)	249 € (8,30 € / jour / enfant)	328 € (8,20 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1401 à 1550	89 € (8,90 € / jour / enfant)	176 € (8,80 € / jour / enfant)	261 € (8,70 € / jour / enfant)	344 € (8,60 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1551 à 1700	93 € (9,30 € / jour / enfant)	184 € (9,20 € / jour / enfant)	273 € (9,10 € / jour / enfant)	360 € (9 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1701 à 2000	97 € (9,70 € / jour / enfant)	192 € (9,60 € / jour / enfant)	285 € (9,50 € / jour / enfant)	376 € (9,40 € / jour / enfant)
	Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF	101 € (10,10 € / jour / enfant)	200 € (10 € / jour / enfant)	297 € (9,90 € / jour / enfant)	392 € (9,80 € / jour / enfant)

Tarifs de la 2^{ème} quinzaine (du 20 au 31 juillet) / 11 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	77 € (7 € / jour / enfant)	151,80 € (6,90 € / jour / enfant)	224,40 € (6,80 € / jour / enfant)	294,80 € (6,70 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	39,60 € (3,60 € / jour / enfant)	77 € (3,50 € / jour / enfant)	112,20 € (3,40 € / jour / enfant)	145,20 € (3,30 € / jour / enfant)
	Familles longuenessoises avec ATL	23,10 € (2,10 € / jour / enfant)	44 € (2 € / jour / enfant)	62,70 € (1,90 € / jour / enfant)	79,20 € (1,80 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 801 à 950	80,30 € (7,30 € / jour / enfant)	158,40 € (7,20 € / jour / enfant)	234,30 € (7,10 € / jour / enfant)	308 € (7 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 951 à 1100	84,70 € (7,70 € / jour / enfant)	167,20 € (7,60 € / jour / enfant)	247,50 € (7,50 € / jour / enfant)	325,60 € (7,40 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1101 à 1250	89,10 € (8,10 € / jour / enfant)	176 € (8 € / jour / enfant)	260,70 € (7,90 € / jour / enfant)	343,20 € (7,80 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1251 à 1400	93,50 € (8,50 € / jour / enfant)	184,80 € (8,40 € / jour / enfant)	273,90 € (8,30 € / jour / enfant)	360,80 € (8,20 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1401 à 1550	97,90 € (8,90 € / jour / enfant)	193,60 € (8,80 € / jour / enfant)	287,10 € (8,70 € / jour / enfant)	378,40 € (8,60 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1551 à 1700	102,30 € (9,30 € / jour / enfant)	202,40 € (9,20 € / jour / enfant)	300,30 € (9,10 € / jour / enfant)	396 € (9 € / jour / enfant)
	Quotient familial de 1701 à 2000	106,70 € (9,70 € / jour / enfant)	211,20 € (9,60 € / jour / enfant)	313,50 € (9,50 € / jour / enfant)	413,60 € (9,40 € / jour / enfant)
	Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF	111,10 € (10,10 € / jour / enfant)	220 € (10 € / jour / enfant)	326,70 € (9,90 € / jour / enfant)	431,20 € (9,80 € / jour / enfant)

Pour la session complète (6 au 31 juillet) soit 21 jours de fonctionnement, ajouter le tarif de la 1^{ère} Quinzaine à celui de la 2^{ème} Quinzaine

Tarifs enfants non domiciliés dans les communes participant aux frais de fonctionnement des Accueils

Les communes de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK, WIZERNES et HEURINGHEM participent aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs du Camp des Bruyères en versant une participation financière à l'association. Pour les enfants extérieurs à ces communes, cette participation communale (n'étant pas versée par leur commune) est à régler par les familles, conformément à la décision du Conseil d'Administration.

Pour ces enfants, il faut donc ajouter aux tarifs ci-dessus, le supplément de 5,80 € par jour et par enfant (montant de la participation communale).